Image not found or type unknown

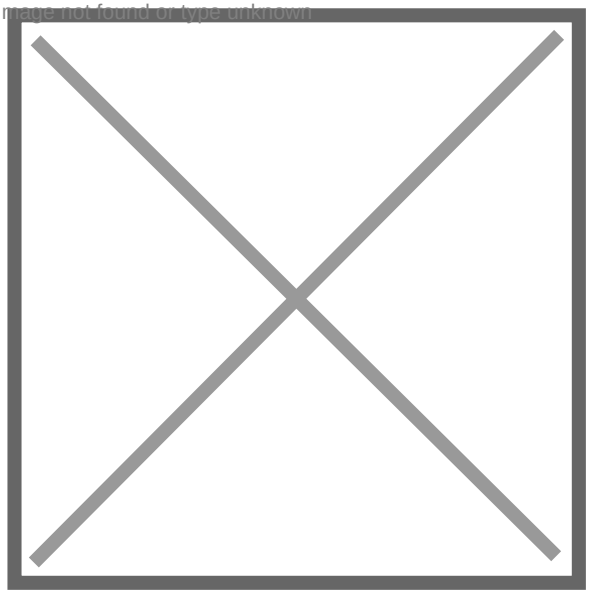

Contrat d'apprentissage et journée de solidarité

Par **cstahl**, le **28/05/2012** à **11:31**

Bonjour,
Actuellement embauchée sous contrat d'apprentissage, la journée de solidarité a été fixé le lundi de pentecôte dans mon entreprise.
Cependant, cette journée tombe sur une semaine de cours pour moi et non de travail. Mon emploi du temps a été réparti de telle manière que j'ai bien 35h de cours cette semaine mais mon employeur m'a quand même fait travaillé pour la journée de solidarité ce qui me fait une semaine de 42h. Est-ce normal ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **29/05/2012** à **17:21**

Bonjour

Vous êtes mineur ou majeur?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés